

## Règlement

### « La Scène Tremplin Corrèze »

La Scène Tremplin Corrèze est impulsée par le Conseil départemental de la Corrèze et Festival Production organisateur du Brive Festival.

L'objectif de ce partenariat est de dénicher les jeunes talents corréziens et de les aider à grandir, leur donner de la visibilité, les amener vers le professionnalisme et se produire devant un large public de festivaliers.

La Scène Tremplin Corrèze s'adresse à tous les artistes ou groupes **corréziens réalisant leurs propres compositions** et appartenant à un univers musical varié : pop, rock, électro, hip hop, chansons...

Les artistes ou groupes sélectionnés se produiront lors du Off du Brive Festival sur « **La Scène Tremplin Corrèze** ». Ce tremplin aura lieu le **dimanche 23 juillet 2023**.

#### **DATES DE L'OPÉRATION :**

La « Scène Tremplin Corrèze » s'articule autour de ces 5 périodes :

- 1- 1er février – 27 février 2023 inclus : Appel et dépôt des candidatures
- 2- Début mars : écoutes des candidatures avec un jury 100% corrézien
- 3- 7 mars : Annonce des groupes retenus lors d'une conférence de presse (4 groupes/projets)
- 4- A partir de mi-mars : début de l'accompagnement des candidats/groupes retenus.
- 5- Audition sur la scène du Off Brive Festival pour les 3 groupes sélectionnés : le 23 juillet 2023.

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

L'artiste / le groupe doit être né et/ou résider obligatoirement en Corrèze (au moins un membre).

Tout artiste ou groupe souhaitant participer à la sélection devra déposer un dossier de candidature du 1er au 27 février 2023 inclus sur la plateforme [www.jeunestalents.correze.fr](http://www.jeunestalents.correze.fr)

Un dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- 1- Un son de 3 titres minimum en MP3 - Obligatoire
- 2- Une présentation 2/3 lignes (max) de l'artiste ou du groupe - Obligatoire
- 3- Une fiche technique – Optionnel
- 4- Une photo/visuel de l'artiste ou du groupe - Obligatoire
- 5- Un lien vidéo de l'artiste ou du groupe (lien youtube ou vimeo ou Dailymotion) - Optionnel

L'artiste ou le groupe autorise le Département de la Corrèze et Festival Production à utiliser le kit promotionnel (bios et photos) livré lors de la candidature à des fins promotionnelles (programme...). Si toutefois, ce kit était utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation sera préalablement faite à l'artiste ou au groupe.

Tout dossier reçu hors date (après le 27/02/2023 16h00) ne sera pas consulté.

## **ORGANISATION DES SÉLECTIONS :**

Suite aux écoutes de présélections faites par un jury composé de membres de 6Team Prod et Festival Production, **4 groupes ou artistes** seront retenus au maximum.

Les trois artistes ou groupes se produiront devant le public du Off du Brive Festival et le jury du Tremplin Corrèze composé de :

- 2 personnes du Conseil Départemental
- 1 partenaire de l'événement
- 1 personne de 6Team Prod

Ces quatre personnes seront les jurys de sélection du gagnant de la Scène Tremplin Corrèze 2023.

La prestation effectuée le dimanche 23 juillet durera **30 minutes**. Un contrat d'engagement de 115€ brut sera établi entre Festival Production et l'artiste ou le groupe sera établi entre Festival Production et l'artiste ou le groupe.

## **RÉCOMPENSES :**

Suite à la délibération du jury, le gagnant de l'édition 2023 de la Scène Tremplin Corrèze aura l'opportunité de se produire lors du Brive Festival 2024 (**dans le IN ou le OFF du festival**).

Pour ce faire, une représentation sera assurée par le Gagnant lors de l'Édition 2024 du Brive Festival :

- Soit dans le cadre d'un contrat de cession des droits de représentation, dont le prix de cession sera de 1 000 € HT,
- Soit par embauche directe de l'Artiste/Groupe par Festival Production au moyen d'un contrat de travail, dont le montant total du salaire toutes charges comprises sera de 1 000 €.

*Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce soit, et notamment du fait du contexte sanitaire, l'édition du Brive Festival n'a pas lieu, la prestation scénique du gagnant serait alors reportée à l'édition suivante du Brive Festival.*

Le groupe ou l'artiste arrivé en deuxième position, gagnera la somme de 500 € en chèque, offert par le constructeur de maisons individuelles « Maisons BABEAU-SEGUIN ».

Le groupe ou l'artiste arrivé en troisième position gagnera la somme de 300€ en chèque, offert par Le Conseil Départemental de la Corrèze.

Le groupe ou l'artiste arrivé en quatrième position gagnera la somme de 100€ en chèque, offert par Le Conseil Départemental de la Corrèze.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

Les groupes sélectionnés pour participer au Tremplin Corrèze le 23 juillet 2023 seront accompagnés entre mi-mars et juillet 2023 pour travailler leurs projets.

Les Artistes seront sélectionnés et les gagnants désignés par le Jury, qui effectuera ses choix souverainement, en toute indépendance.

Les choix du Jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, ce que les Participants acceptent d'ores et déjà expressément.